Accusé de réception en préfecture
049-214902462-20250204-25SE0402-05bis-DE
Date de télétransmission : 05/02/2025
Date de réception préfecture : 05/02/2025

Publié le 5/02/2025

Délibération du Conseil municipal

Séance du 4 février 2025

Le quatre février deux mille vingt-cinq, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents	BOUSSICAULT Gérald, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, SOURICE Corinne
Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)	
	MINETTO Jacques à PAVILLON Jean-Paul VIGNER Jean-Philippe à LIOTON Valérie
Absent(s) excusé(s)	
Absents	BEAUCLAIR Sophie, DELETANG Claire, GAILLARD Yohan, PARENTEAU Louis-Pierre, RETHORE Jacqueline
Secrétaires de séance	LIZE Didier, PICARD Corinne

Convocation adressée le 29 janvier 2025, article L.2121.12 CGCT
Liste des délibérations affichée et publiée le 5 février 2025, article L.2121.25 CGCT

25SE0402-05 | Aménagement – Rue Pierre De Coubertin - Enedis – Convention de servitude

Monsieur Jean-Paul PAVILLON, Maire, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention de servitude ci-annexé,

Considérant qu'il est nécessaire de permettre le déploiement du réseau électrique devant satisfaire au besoin des nouvelles constructions ;

Considérant que la parcelle AK 1630 consiste en un espace de stationnement ayant vocation à recevoir des ombrières sans changer la vocation principale de l'espace et que la pose d'un réseau n'est pas contraire à cette destination et n'entrave pas le bon fonctionnement actuel et futur de ce dernier ;

Considérant l'avis de la commission Aménagement et Transition écologique en date du 28 janvier 2025,

Accusé de réception en préfecture
049-214902462-20250204-25SE0402-05bis-DE
Date de télétransmission : 05/02/2025
Date de réception préfecture : 05/02/2025

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve la création d'une servitude de réseau électrique sur la parcelle AK 1630 au profit d'Enedis pour le déploiement du réseau de distribution d'énergie électrique permettant de desservir les constructions à réaliser sur ce bien,**
- **Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.**

VOTE			
En exercice	32	POUR	27
Présents	25	CONTRE	0
Pouvoirs	2	ABSTENTION	0
Pris part au vote	27	TOTAL	27

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire,
Jean-Paul Pavillon